

Pages spéciales
nouveaux retraités

Dossier

Les retraités de
la Fonction publique



La Résistance a toujours des amis

Ce samedi matin d'avril dernier, à l'ouverture de l'Assemblée générale des « Amis de la Résistance », les sujets de débats ne manquent pas.

Dans une salle municipale de Pavie (GERS), une trentaine de femmes et d'hommes sont réunis sous la houlette de leur président Edgard Castera. Cet ancien directeur d'école a su s'entourer d'une équipe de bénévoles qui s'activent depuis plusieurs années pour faire vivre l'idéal du CNR* et la mémoire des résistantes et des résistants du GERS. Trois missions essentielles les rassemblent: rendre hommage, transmettre la mémoire, poursuivre la lutte contre les idées qui peuvent conduire au fascisme. « Nous sommes les sentinelles de nos idéaux », aime à rappeler notre collègue.

Des actions tous azimuts

L'association mène des actions thématiques qui rappellent l'histoire: des conférences, des expositions, des promenades autour de lieux emblématiques, des séances cinématographiques, des parcours exceptionnels de résistants. Une exposition sur le rôle des femmes dans la Résistance est en cours de constitution, avec la participation de collégiens très investis avec leur professeur dans la recherche de documents. La préparation de la journée nationale de la Résistance le 27 mai mobilise également toute l'association.

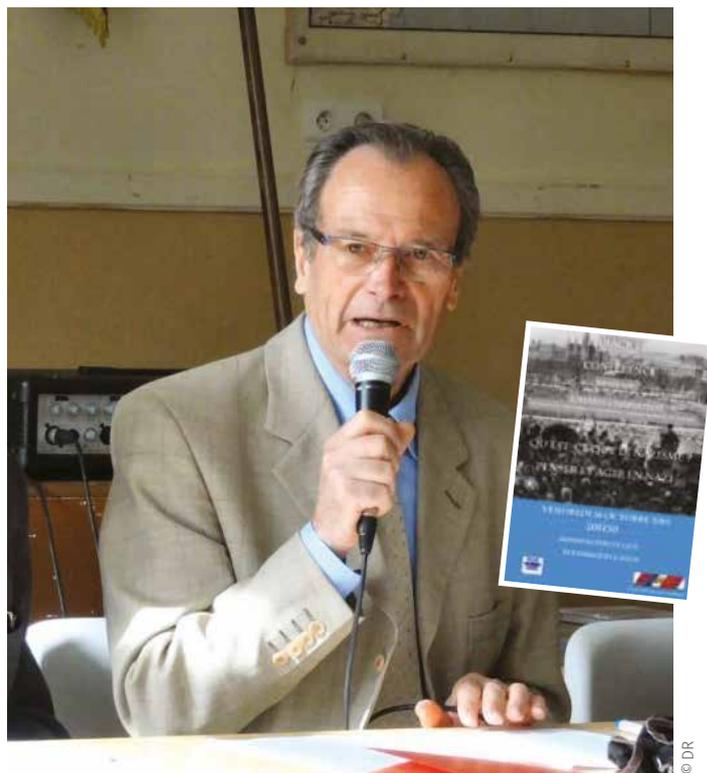
Les vieilles rengaines sont de retour

Le travail ne manque pas depuis que l'air du temps porte le parfum nauséabond des années 30. « De nos jours aussi, la misère, la barbarie et les injustices sont le quotidien de bien des peuples, victimes de la quête de profit ou de la conquête de territoires. Sur ce terreau prospèrent les discours de haine et le racisme, insiste le président de l'ANACR du GERS.

Tourner la page ?

Alors, quand on demande aux amis de la Résistance s'il n'est pas temps de « tourner la page » ils répondent qu'ils se rassemblent pour dénoncer la montée en puissance d'une extrême droite raciste et xénophobe, parce que « certains de ses partis sont aux portes du pouvoir quand ils ne sont pas déjà dans des coalitions qui gouvernent ».

Le contexte international avec ses conflits,



© DR

« Dans un pays où on lance des pierres sur les exilés, seules les pierres sont libres »

ses flux migratoires, ses incertitudes, redonne une nouvelle vie à des idéologies que l'on aurait pu croire définitivement vaincues en 1945, disent-ils. En d'autres temps n'a-t-on pas déjà entendu que « l'étranger est un danger et qu'il bénéficie d'avantages que n'ont pas les nationaux »? Par exemple au moment de la migration des Espagnols chassés par le franquisme, le journal d'extrême droite l'Action Française les décrivait comme « des dizaines de milliers de bouches que nous allons devoir nourrir » et condamnait « comme si la France n'avait pas assez de chômeurs! »

Le pluralisme comme force

Dans l'association, le pluralisme est fondamental. Un jour, un journaliste demandait à Chaban-Delmas comment se faisait-il qu'il se retrouvait à l'ANACR avec Rol-Tanguy, eux qui venaient d'horizons bien différents, et Chaban-Delmas lui répondit « Tout nous sépare, sauf l'essentiel » car l'ANACR n'intervient pas dans les débats qui font l'actualité. En revanche, quand les valeurs portées par la Résistance sont remises en cause ou bafouées, quand l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale est revisitée par quelques révisionnistes, alors elle fait entendre sa voix car « le pire n'est jamais loin ». ● Joël RAMBEAU.

*CNR: Conseil national de la Résistance

Le chant des partisans

Dans le maquis, son entonnement était signe de reconnaissance. Le mouvement « Libération » imprimait alors clandestinement les « Cahiers de Libération », à Montélimar. Pour éviter le transport risqué de ces publications, le mouvement décide d'ouvrir une imprimerie à Auch, rue Lamartine, où des contacts s'étaient déjà établis. Le 25 septembre 1943, le Chant des Partisans est diffusé pour la première fois dans les « Cahiers de Libération ».



© SHUTTERSTOCK



Sommaire

Dans mon association

02 > La Résistance a toujours des amis

Actu

04 > Bien vieillir ou vieillir bien ?

05 > Les retraites mondiales au scanner

06 > Alsace-Moselle : l'école publique n'est pas laïque

Dossier

07 > Retraités de la fonction publique

08 > Départs en retraite : quelles tendances ?

09-10 > À la retraite : le pouvoir d'achat par l'exemple

Pour vos papilles

11 > le vin en cuisine et la cuisine au vin

Actu

12-13 > portraits de nouvelles retraitées

Sortir et découvrir

14 > La Charente : un puzzle aux lumières étonnantes

15 > Séjourner à Angoulême

3 questions à...

16 > Jean-Michel Évanno, collectif du Morbihan

Rendre réel l'essentiel

- Paul Éluard

Ces dernières semaines, les actions se sont multipliées contre la loi travail et de nouvelles formes de mobilisations se développent dépassant le seul cadre syndical. C'est un mouvement social plus large qui s'est enclenché à travers les réseaux sociaux, ou les rassemblements de «Nuit debout» qui a pris racine dans la manifestation du 31 mars et qui met en évidence une aspiration à un changement de société. Cette mobilisation, en occupant les places publiques s'inscrit aussi dans le contexte de l'état d'urgence que le gouvernement a, pour la troisième fois, reconduit pour deux mois l'occupation des places publiques est donc aussi une façon de marquer le refus que cet état d'urgence devienne un état permanent. Pour les retraités, cette année aura aussi été marquée par les mobilisations avec les actions unitaires du groupe des «neuf» dont fait partie la FSU. Premiers décrets sur la loi vieillissement, fin du gel des pensions, mesures compensatoires pour les retraité-es redevenus imposables avec la suppression de la demi-part veuves et veufs. Les actions, inscrites dans la durée n'auront pas été inutiles, mais rien n'est réglé sur le fond. Fiscalité, perte d'autonomie, petites retraites, paupérisation rampante de l'ensemble des retraités... Ce que veulent les retraité-es ce ne sont pas des ajustements à la marge pour corriger les situations les plus difficiles, ni même une augmentation dérisoire après le dégel des pensions, mais des mesures pérennes pour annihiler les dispositions régressives adoptées par la majorité précédente et l'actuelle. L'action unitaire, large, avec des initiatives nouvelles est une nécessité. Elle se prépare et se dessine dès à présent. Nous sommes à quelques semaines des vacances d'été. Cette publication est la dernière de l'année scolaire. Bon repos à toutes et tous et prenons date pour de nouvelles mobilisations pour rendre réel l'essentiel : une société fondée sur l'humain. ● Joël CHENET

Encart joint à Fenêtre sur cours n° 423

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directeur de la publication: Sébastien SIHR

Rédaction: Alain BOHÈRE, Joël CHENET, Hubert DUCHSCHER,
Jacques LECOFFRE, Bernard LIOURE, Marc LE DISERT,
Bernard LIOURE, Joël RAMBEAU, Monique RAMÉ, Claude RIVÉ,
Gilberte MANDON, Jean-Jacques UMHAUER

Conception graphique et mise en page: Emmanuelle Roncin
& Clément Chassagnard

Impression: Rivaton – ISSN 1241-0497 · CPPAP 3695 D 73 S

— En bref —

Les réserves de la CNSA détournées vers le RSA



Lors du vote de la loi rectificative des finances en décembre 2015, le ministre a demandé le vote d'un prélèvement de 50 millions d'euros sur les réserves de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), pour aider dix départements à faire face aux dépenses croissantes du Revenu de solidarité active (RSA). Alors que les services d'aide à domicile sont asphyxiés financièrement, que les maisons de retraites ou les EHPAD réclament des moyens pour continuer à répondre aux besoins de la population, il n'est pas acceptable que des moyens soient retirés à la CNSA. Celle-ci a été créée pour gérer la compensation de la perte d'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées. Le RSA n'a jamais été dans ses attributions. À la mise en place du RMI (ancêtre du RSA), l'État s'engageait à couvrir 100% des dépenses de cette prestation sociale. Or, il n'en couvre que 70%. Ce n'est pas à la CNSA de combler les carences de l'État. L'argent pour la compensation de la perte d'autonomie doit rester à la compensation de la perte d'autonomie.

● **Marc LE DISERT**

Bien vieillir ou vieillir bien ?

Vieillir sans devenir vieux ?

Alors que nous espérons prendre de l'âge « le plus longtemps possible », la vieillesse, elle, nous apparaît redoutable voire effrayante. Ne pourrait-on pas prendre de l'âge et rester jeune, vieillir sans devenir vieux ? Cette quête insensée nourrit les injonctions multiformes dans notre société à masquer les marques du vieillissement, à exclure ou « ranger » les personnes trop atteintes. Le vieux n'aurait donc qu'un futur très prévisible et plus d'avenir ? À trop s'attacher à « vieillir sans être vieux » ou à « vivre sans vieillir », le temps de la retraite ne se réduirait-il pas finalement à devoir « vieillir sans vivre » ? À l'opposé, nous avons à défendre le droit des retraités à vivre pleinement leur vieillissement en mode majeur, à faire reconnaître leur apport social, culturel, économique à la société. Ça commence par refuser leur effacement. Quand nous revendiquons la mise en place d'un lieu de concertation officiel sur leurs problématiques propres, nous allons dans ce sens.



© SHUTTERSTOCK

Le marché du vieillissement

Pour le secteur du commerce, le vieux a pourtant des attraits qui se nichent essentiellement dans son pouvoir d'achat. Les marques rivalisent d'idées ingénieuses pour rendre acceptable le vieillissement, promouvoir dans un souci cosmétique le bien vieillir plutôt que le vieillir bien. La silver économie a pour vocation de développer des produits adaptés à la vie des personnes âgées qui se voient soudain hyper connectées, assurées, « domotiquées » en compensation parfois, et à leurs frais, d'un reflux des services publics de proximité. Ne soyons pas trop durs et observons que des produits intéressants sont proposés qui apportent de véritables réponses en terme d'autonomie, d'accompagnement, de mieux-être. Reste que leur accessibilité est proportionnelle aux capacités financières. Nous avons là aussi à agir pour que l'ensemble des populations concernées puisse bénéficier des moyens de vivre dignement. ● **Jacques LECOFFRE**

Bercy : rien de nouveau

Les pensions ont « augmenté »... mais les sommes qui arrivent sur nos comptes en banque diminuent...

S'appuyant sur l'argument de la contrainte budgétaire annoncée par le gouvernement, le ministère prévoit des mesures globales d'allègements fiscaux éventuels mais aucune mesure ciblée « catégorielle ». La suppression de la demi part reste maintenue. De plus, il n'y aura pas de bougé sur la fiscalisation des 10%. Par contre les mesures prises à la rentrée, suite aux mobilisations que nous avons conduites et à la pression

des élus, seront renouvelées. Seuls les retraités veuves ou veufs exonérés d'impôt sont concernés. Ensuite le représentant du ministre a fait une longue présentation de la mise en œuvre de la « retenue à la source » tout en précisant qu'il n'y aura pas fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG. Chaque organisation a fait part de sa position sur ce point. La FSU a rappelé son opposition. ● **Marc LE DISERT**

Les retraites mondiales au scanner

L'OCDE vient de publier le Panorama des pensions. Le rapport fait état des mesures prises dans l'ensemble des pays de l'OCDE et du G20, mais fournit aussi des préconisations pour faire évoluer les systèmes de retraites. Relèvement de l'âge légal, durcissement des conditions d'accès... sont des mesures déjà prises qu'il faudrait même renforcer, selon les rédacteurs. Des préconisations allant donc dans le sens de mesures d'austérité et de logique libérale.

Complexité des régimes

À la lecture de ce rapport, force est de constater que la comparaison du niveau des pensions entre les différents pays, comme le font beaucoup de commentateurs, a peu de sens, voir même est réducteur et parfois simpliste. Les politiques sociales, la fiscalité spécifique ou pas des retraités, les mesures d'aide

ou penser que l'OCDE allait préconiser des efforts pour la relance de l'activité économique et la création d'emploi. Mais la logique libérale amène à demander aux pays membres de nouvelles réformes des retraites. Par exemple, indexer les pensions sur un montant inférieur à 0,3% des prix si l'âge de départ est maintenu (en moyenne à 65 ans) et sur un montant supérieur à 0,3% des prix si l'âge de départ à la retraite est repoussé de 5 ans. Des tendances qui rappellent certaines dispositions de l'accord sur les retraites AGIRC ARRCO.

L'incertitude qui règne sur les marchés financiers, la faiblesse des taux de rendement et des taux d'intérêts des capitaux placés « suscitent des doutes quant à la capacité des régimes... à fournir des pensions d'un niveau approprié. » En clair, les fonds de pension s'effondrent avec la crise financière et le niveau des pensions est calamiteux.

Un seul objectif: la baisse!

En fait la baisse des pensions de retraite est générale. Baisse de rendement des fonds de pension, baisse du taux de remplacement des régimes publics. En moyenne dans les pays étudiés le taux de remplacement est de 63% mais du fait de l'indexation des pensions sur les prix le « taux de remplacement brut recule

de 6 points en moyenne entre l'âge de départ en retraite et 80 ans ». Le rapport alerte les gouvernements sur cette pratique qui se généralise: « L'indexation sur les prix est une solution attrayante pour les gouvernements faisant face à de sérieuses contraintes budgétaires, mais elle risque d'alimenter la pauvreté parmi les personnes âgées si son application est trop stricte. » Cela n'empêche pas la commission de préconiser des mesures qui vont toutes dans le sens d'une aggravation des situations. Ce rapport confirme le mouvement de paupérisation des retraités et l'urgence de revoir la loi de 2003 pour notre pays, concernant l'indexation des pensions.

● **Joël CHENET**



© SHUTTERSTOCK

(comme l'aide au logement, aux soins...), la constitution même de la pension par cotisation ou condition de résidence, le fait que la pension soit ou pas un complément à une base fixe pour tous ou pas... autant d'éléments qui témoignent de la diversité des situations.

Un premier facteur de dégradation... la crise

Au détour des analyses pointe une inquiétude sur les conséquences durables de la crise. La faiblesse de la reprise économique, le chômage massif, la sortie massive de la vie active très en deçà des bornes légales entraînent une insuffisance des ressources des régimes publics. On pourrait

Enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle L'école publique n'est pas laïque

L'obligation de l'enseignement religieux dans les écoles d'Alsace-Moselle découle de la loi Falloux de 1850. Si elle fut annulée par les lois laïques en France, elle a été maintenue par les autorités allemandes durant la période d'annexion de 1871 à 1918. Au retour de ces territoires à la France en 1919, les forces politiques dominantes d'Alsace-Moselle se sont farouchement opposées à l'introduction des lois laïques. Aujourd'hui encore l'État organise l'enseignement religieux obligatoire, dans les locaux et sur le temps

scolaire. Il rémunère les intervenants de religion aux frais de tous les contribuables de la République. Cette situation reste néanmoins discriminatoire et ignore les évolutions de la société, même si les enseignements religieux sont devenus facultatifs pour les élèves. Près d'une famille sur deux demande que son enfant soit dispensé de cette heure hebdomadaire d'enseignement organi-

sée par les cultes reconnus (catholique, protestant et israélite). Comment justifier que des élèves

« l'Observatoire de la laïcité suggère qu'il soit réservé aux seules familles qui en feraient la demande »

d'Alsace-Moselle soient privés de 180 heures de classe durant leur scolarité à l'école élémentaire?

Cet enseignement est à l'évidence

non conforme aux principes d'égalité, de neutralité de la puissance publique et de liberté de conscience. Dans un avis formulé en mai 2015, l'Observatoire de la laïcité suggère qu'il soit réservé aux seules familles qui en feraient la demande et surtout qu'il soit placé en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires.

Regroupées au sein d'un collectif, les organisations laïques (FSU, UNSA, FCPE, Ligue de l'Enseignement...) militent pour la mise en œuvre de ces recommandations dès la rentrée 2016. Elles ont lancé un appel « à faire respecter l'Ecole publique en Alsace-Moselle » avec des personnalités, le 5 avril dernier. Le SNUipp, avec la FSU appelle à signer et relayer cet appel. ● **Hubert DUCHSCHER**



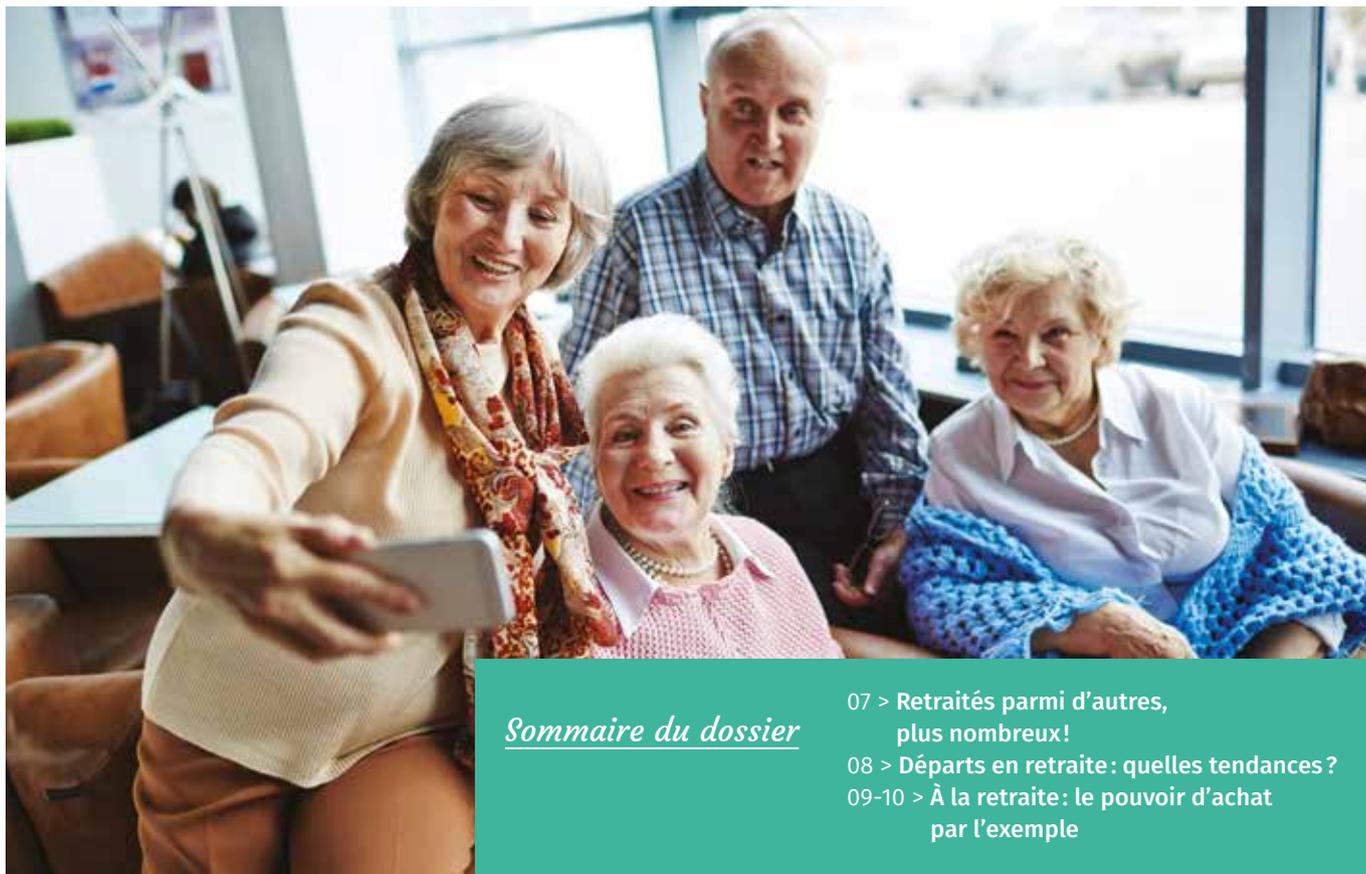
© SHUTTERSTOCK

Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle: surcoût pour les salariés



Le régime local est un régime complémentaire et obligatoire en Alsace-Moselle, héritage du système de protection sociale mis en place par Bismarck après l'annexion à l'Allemagne en 1871. Il est financé par les seules cotisations des salariés et des retraités et assure à ses bénéficiaires (tous les salariés, sauf les fonctionnaires) un complément sur les prestations maladie versées par le régime général des salariés. Son taux de remboursement moyen est d'environ 26% qui viennent se rajouter aux 70% du régime général. La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi instaure une couverture collective à adhésion obligatoire (CCAO)

dans toutes les entreprises. Le dispositif consiste en un panier de soins minimum financé paritairement par les salariés et les entrepreneurs. Le périmètre des prestations du Régime Local d'assurance maladie couvre déjà entre 72% et 73% des prestations de ce panier, financé par les seuls salariés. Un salarié relevant du Régime Local financera donc 86% de sa couverture complémentaire santé, alors qu'un autre salarié ne financera que 50%. À l'inverse, un employeur dont les salariés relèvent du Régime Local ne financera que 14%, là où un autre employeur devra contribuer à hauteur de 50%. Le financement paritaire doit aussi s'appliquer en Alsace-Moselle. ● **Jean-Jacques UMHAUER**



© SHUTTERSTOCK

Sommaire du dossier

- 07 > Retraités parmi d'autres, plus nombreux!
- 08 > Départs en retraite: quelles tendances?
- 09-10 > À la retraite: le pouvoir d'achat par l'exemple

Les Retraités de la Fonction publique

Retraités parmi d'autres, plus nombreux! Le nombre de retraités connaît une forte progression en France. C'est désormais un phénomène connu. Au 31 décembre 2013, la France comptait, tous régimes confondus, 16 millions 748 mille personnes retraitées selon la DRESS (édition 2015).

En 2013, le nombre de retraités de droit direct augmentait de 1,8%. Les projections vers 2 040 annoncent que les retraités constitueront un tiers de la population du pays. En 2014, près de 3 millions de fonctionnaires percevaient une retraite de droit direct dont 1 514 724 pour la Fonction publique d'État civile. Les fonctionnaires retraités représentaient près de 14% de l'ensemble des retraités. Il y a donc nécessité à développer les convergences revendicatives avec les autres catégories de retraités.

Reculs pour tous!

Les contre-réformes adoptées en France de 1993 à 2014 ont, dans le public comme dans le privé, joué sur tous les leviers (âge légal, durée de cotisation, décote...).

Désormais, elles frappent durement l'ensemble des salariés. L'âge de départ recule, même si dans le privé, pour l'instant, les départs plus précoces pour carrières longues ralentissent ce mouvement.

Pour tenter de maintenir le pouvoir d'achat (ou d'éviter sa chute) au moment de la fin d'activité, les salariés sont poussés à allonger leurs carrières. La hausse de la TVA, les mesures fiscales qui s'empilent pour les retraités (fiscalisation des 10%, élimination de la demi-part pour veufs et veuves, instauration de la CASA...), les dépenses de santé de moins en moins couvertes par la protection sociale engendrent une forte inquiétude devant l'avenir. Tout cela assombrit l'horizon et aggrave ce chantage à la prolongation de la période d'activité...

Même exigence pour tous!

Le gel des pensions tout au long de ces dernières années n'a fait qu'aggraver le décrochage du pouvoir d'achat des retraités. Et le très officiel Conseil d'Orientation des Retraites vérifie après le dégel d'octobre 2015, que l'indexation des pensions sur l'indice des prix a pour conséquence la baisse continue du niveau de vie des retraités. Le lien entre actifs et retraités se distend encore...

Obtenir l'indexation des pensions sur le salaire moyen qui progresse plus vite est donc un objectif majeur.

Sans jamais l'avouer, les politiques menées depuis des années semblent considérer que les retraités n'ont pas à bénéficier des fruits de la croissance à laquelle ils ont contribué pendant leur activité. Rien n'est donc plus essentiel que de combattre ces conceptions avec toutes les autres forces syndicales et associatives disponibles.

● Claude RIVÉ

Départs en retraite: quelles tendances?

Le nombre de retraités s'accroît toujours

Deux raisons majeures expliquent cette situation:

Tout d'abord l'augmentation de l'espérance de vie (la légère régression constatée en 2015 en raison d'une très forte épidémie de grippe ne changera rien sur le long terme).

Mais aussi l'arrivée depuis un peu plus de dix ans des générations du « baby-boom » à l'âge de la retraite.

Cet accroissement tend toutefois à se tasser depuis deux ans sous l'effet des réformes régressives des retraites que contrebalancent quelque peu les départs « anticipés » pour carrière longue.

Le niveau des nouvelles pensions se « maintient » tant bien que mal...

Année après année, le niveau des nouvelles pensions fluctue quelque peu par rapport à l'année précédente suivant les régimes. D'une façon générale, et après correction des liquidations tardives, elles sont légèrement supérieures à la moyenne de celles qui sont déjà en paiement. Si le niveau des pensions « se maintient » au fil des années malgré la baisse de la valeur du trimestre cotisé, c'est au prix de départs en retraite retardés, ce qui est — et de loin — le fait le plus marquant.

Des départs chaque année plus tardifs

Dans le régime général, l'âge moyen de départ à la retraite est passé de 61,1 ans en 2004 (60,6 pour les hommes, 61,9 pour les femmes) à 62,2 ans en 2014 (61,9 pour les hommes, 62,5 pour les femmes).

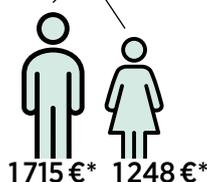
La proportion des retraités parmi les personnes de 60 ans a diminué de 29 points pour les hommes et de 37 points pour les femmes entre 2008 et 2013 pour s'établir à respectivement 39% et 21%.



Quelques repères

PENSION « MOYENNE » PERÇUE
2014 TOUS RÉGIMES
CONFONDUS

1 492 €* brut
soit 1 389 €* net



PENSION MOYENNE POUR UNE
CARRIÈRE COMPLÈTE TOUS
RÉGIMES CONFONDUS

1 730 €* brut

Les niveaux de recrutement, donc de salaire influent fortement sur le niveau des salaires, donc sur celui des pensions.

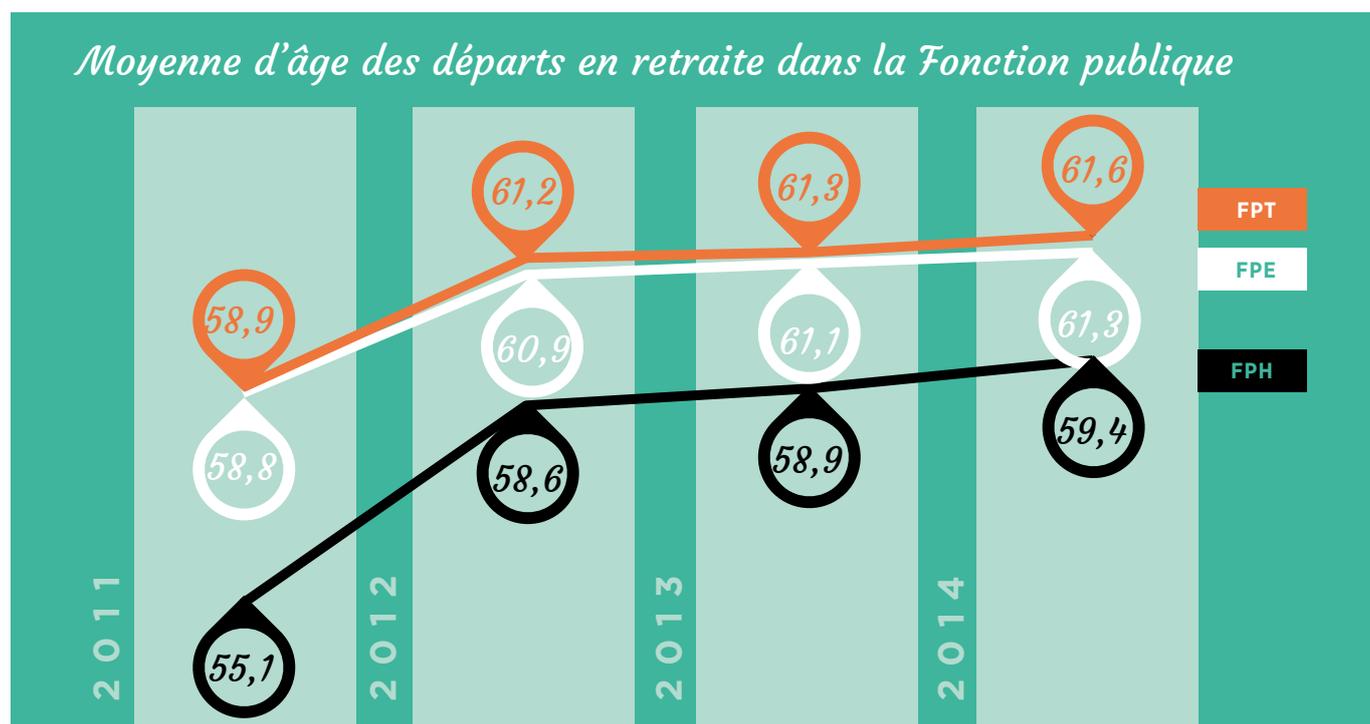
Il faut se méfier des « moyennes » qui prennent en compte des situations très différentes en matière d'âge, de durée de cotisation, etc.

* Les retraités et les retraites - édition 2015 DREES

Chez les fonctionnaires, cette augmentation est encore plus brutale. (voir graphique ci-dessous).

Inégalités en défaveur des femmes

L'écart entre la pension des hommes et celle des femmes tend à se réduire lentement. Cependant, les pensions des femmes sont toujours fortement défavorisées: - 20% pour les pensions CNAV en 2015 par exemple (- 3,6% en 2005, - 25,08% en 1995).



Source: rapport 2015 des pensions de retraite de la Fonction publique - DGAFP

À la retraite: le pouvoir d'achat par l'exemple

Au passage à la retraite, le premier choc financier est déjà rude: le différentiel entre salaire et pension est conséquent.

La possibilité de promotions et changements d'échelon est terminée. Ensuite, s'ouvre une longue période de « calcification » en ce qui concerne l'évolution des revenus: depuis 2003 (réforme Fillon), la pension des fonctionnaires est indexée, de plus en plus tardivement, sur l'inflation, rejoignant en cela celles du privé qui suivent cette laborieuse évolution depuis 1987 (réforme Seguin). Plus explicites que les courbes et les graphiques, les situations réelles de collègues, pris dans « la vraie vie » permettent de bien comprendre l'évolution des pensions et du pouvoir d'achat des retraités.

Janine et André, Georges et Marie ou encore Françoise sont tous retraités depuis plus de huit ans. En regardant de plus près l'évolution, depuis 2008, du montant de leur pension mais aussi des

impôts et autres charges qui leur incombent, on retrouve un point commun entre tous ces retraités: leur pouvoir d'achat n'a cessé de diminuer. Dans les exemples qui suivent, une dépense particulière a été prise en compte, échéance à laquelle chacun se trouve confronté de temps en temps: changer son véhicule. La référence aurait tout aussi pu être l'entretien du logement ou toute autre grosse dépense qui revient périodiquement. Derrière ces exemples se profile une redoutable question: les retraités ont-ils le droit de vivre « avec leur temps », de profiter des avancées technologiques? Ou doivent-ils au contraire vivre en état de « glacia-



© SHUTTERSTOCK

tion», en marge de cette société à partir du moment où ils franchissent le seuil de la retraite?

C'est précisément parce qu'elle refuse cette mise à l'écart d'une part croissante de la population (30% en 2030) que la FSU exige, avec ses partenaires du groupe des « Neuf », le retour de l'indexation des retraites sur les salaires.

● **Bernard LIOURE**

Situation 1: André & Janine

Janine et André sont partis à la retraite PE au 10^e échelon de la classe normale. Ils ont 3 enfants et 3 petites-filles dont ils s'occupent souvent le mercredi et pendant une partie des vacances.

→ SEPTEMBRE 2008

En cumulant leurs pensions, 4 192 € arrivaient chaque mois sur leur compte bancaire. Leurs impôts (impôt sur le revenu, foncier, taxe d'habitation) s'élevaient à 561 € mensuels.

→ MARS 2016

4 446 € arrivent sur leur compte (+253 €). Taxes locales en forte hausse, gel des tranches de l'impôt sur le revenu pendant plusieurs années, et surtout fiscalisation du supplément de retraite pour 3 enfants... ont fait faire un bond de +72% à leurs impôts. Les prélèvements du Trésor Public représentent un équivalent mensuel de 968 € (+407 €). Sans tenir compte de l'inflation, leur revenu disponible mensuel après paiement des impôts est

passé de 3 631 € en 2008 à 3 478 € en 2016 soit une perte de 153 €



→ SE DÉPLACER

En 2008, le carnet de 10 tickets de RER pour se rendre à Paris coûtait 39,60 €. Aujourd'hui, c'est 47,60 € ce qui représente une hausse de 8%.



→ CHANGER LA VOITURE

En 2008, André et Janine ont acheté une DACIA MCV « Lauréate » diesel (break) pour 12 290 €. Elle a aujourd'hui dépassé les

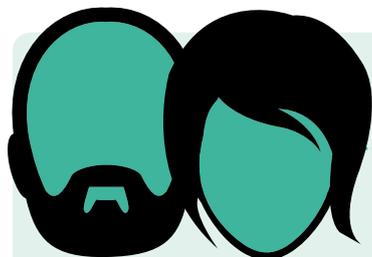
150 000 km et doit être changée à brève échéance. Vélos et autres rollers ont remplacé les poussettes... Il leur faut toujours un véhicule familial.

En 2016, une DACIA MCV « Lauréate » diesel (break) coûte 13 950 € soit 1 660 € de plus qu'en 2008, alors que dans le même temps, leur revenu disponible après impôts a baissé de 153 €.

En 2008, le coût de leur véhicule représentait 3,38 mois de leurs revenus après impôts. Aujourd'hui il est de 4,01 mois.

>>

À la retraite : le pouvoir d'achat par l'exemple



Situation 2 : Georges & Marie

Georges et Marie ont deux filles et deux petits-enfants.

Lui était directeur d'école et elle professeur en lycée. Tous deux ont atteint le dernier échelon de la hors classe de leur corps et avaient une carrière « complète » au moment de leur départ à la retraite.

→ **SEPTEMBRE 2008**

Le cumul de leurs pensions s'établissait

à 4627,85 €. Avec une imposition mensuelle s'établissant à 596 €, leur revenu disponible s'élevait à 4031,85 €.

→ **MARS 2016**

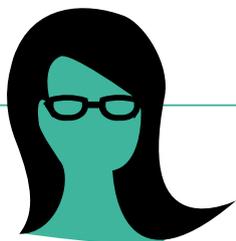
Les mesures fiscales mises en place depuis 2008 ont fait grimper de plus de 52 % leur imposition. Avec cette augmentation - 311 € - leur revenu disponible mensuel a régressé de 32,62 €.

→ **CHANGER DE VOITURE**



En 2008, Georges et Marie achètent une Citroën C4 Picasso (138 CV) Exclusive. C'est un

véhicule de haut de gamme qui leur coûte 27 250 €. Ils ont été contraints en 2016 de la remplacer. Georges et Marie sont fidèles à la marque ; ils décident d'acquiescer le même modèle de voiture... Mais le véhicule a gagné en puissance et en équipements. Il coûte maintenant 34 450 €, soit 7 200 € de plus que huit ans plus tôt. Pour la payer, il faudra 7,02 mois de pension de Georges et Marie. Si l'on se réfère à leurs revenus disponibles après impôts, les choses empirent : on passe de 7,76 à 8,61 mois.



Situation 3 : Françoise

Françoise est célibataire.

Sa pension, en huit ans, de septembre 2008 à avril 2016 a augmenté de 8,78 %. Elle s'établit maintenant à 2105,78 €. Elle avait souscrit à une complémentaire retraite - MRIFEN - et bénéficie ainsi d'un complément de pension de 53,53 €, soit une augmentation de 1,48 % depuis 2008. Ses impôts ont augmenté de 59 € pendant la période soit une progression de près de 19 %. Malgré cette augmentation, son revenu disponible mensuel a augmenté et s'établit à 1177,59 €, soit un gain de 6,7 %.



→ **CHANGER DE VOITURE**

Sa vieille TWINGO achetée en 2008 lui avait coûté 7990 €. Le même modèle de véhicule a vu son prix augmenter de 2910 € en huit ans. En 2008, le coût de son véhicule représentait 4,8 fois de ses revenus après impôts. Aujourd'hui, il représente 6,13 fois.



le vin en cuisine et la cuisine au vin



© SHUTTERSTOCK

La tendance en matière de cuisine

est de mettre l'accent à juste titre sur la qualité du produit. Cependant une des qualités majeures de la cuisine française, issue de la tradition rurale et familiale, c'est de mettre en valeur, de rehausser le produit par la sauce d'accompagnement. Qui n'a pas « saucé » son assiette pour profiter jusqu'au bout du plaisir offert ?

En ce domaine le vin est une merveilleuse base pour cuisiner souvent sur des recettes anciennes, des plats mijotés, à feu doux, en se donnant le temps nécessaire d'une harmonie complexe.

Quels vins choisir ?

Le plus souvent des vins blancs pour les coquillages, les poissons et les sauces blanches mais la présence de tomates peut vous pousser vers un « côtes de Provence » ou un Tavel.

Les vins rouges pour les viandes, les

civets et les roux bien que le lapin se cuisine très bien au vin blanc.

Quelques « trucs »

Si l'on essaie d'imaginer sa sauce, pensons au vin que l'on mettrait sur la table en accompagnement. Le plus souvent le même vin va répondre à l'attente du chef en cuisine et au service. C'est pourquoi il convient de choisir de bons vins pour de meilleurs plats. Certes le porte-monnaie peut faire hésiter à « perdre » un Pommard ou un Saint-Émilion grand cru prévus pour la table, mais on peut cependant choisir le même cépage, la même région ; un Hautes Côtes de Beaune pour le premier et un Montagne Saint-Émilion pour le second.

En deuxième lieu notons que les plats en sauce sont généralement marqués du sceau régional ; l'accord géographique s'impose souvent.

● Jacques HATTABLE

— Idées recettes —



© DR

Lapin au vin rouge

→ Ingrédients :

- 1 lapin coupé en morceau
- 150 g de lard
- 100 g de petits oignons blancs
- 1 carotte
- une cuillère à soupe de farine
- ½ litre de bouillon
- ½ litre de vin rouge
- thym
- laurier
- sel, poivre.

→ Recette :

- Conserver le foie.
- Faire revenir à dorer le lard coupé en morceaux et le lapin dans une cocotte avec de l'huile et du beurre.
- Ajouter et faire rissoler les oignons. Saupoudrer le lapin avec la farine, faire roussir en remuant.
- Chauffer le bouillon et verser dans la cocotte. Ajouter la carotte coupée en rondelles, le thym, le laurier, saler, poivrer. Verser le vin. Couvrir et laisser mijoter 1 heure ½ à 2 heures à feu doux. En fin de cuisson, hacher le foie et ajouter le à la sauce quelques instants avant de servir.

Vin conseillé en cuisson et au service

→ un bon Médoc.

Choix plus inventif

→ un Vacqueyras

Les mêmes vins sur un autre plat

→ l'agneau mijoté.

Se syndiquer à la retraite
Un engagement collectif

Vous recevez aujourd'hui le supplément [INFOS] retraités de *Fenêtres sur Cours* de juin qui vous donne un aperçu de l'activité syndicale des retraités. Dans chaque département, notre organisation syndicale offre aux retraités des espaces de rencontres, de réflexion et d'action collective. Ces rencontres permettent de débattre et mutualiser les informations. Elles sont aussi souvent des occasions de repas conviviaux et de sorties culturelles inédites qui en font toujours des moments fraternels et amicaux. Syndiqué au SNUipp-FSU, vous serez également adhérent de la Fédération générale des Retraités de la Fonction Publique, dont vous recevrez, d'ici quelques mois, la publication: «Le Courrier du Retraité». La FGR-FP fête ses 80 ans cette année et porte haut les revendications des retraités, dans un cadre pluraliste et unitaire très original. Se syndiquer c'est aller à l'encontre du fatalisme ambiant et de la résignation auxquels on voudrait nous pousser. C'est faire entendre la voix des retraités, défendre nos conquêtes, nos conditions de vie, celles de nos enfants... parce que nous savons que tout recul de nos droits est un recul pour les générations qui nous suivent et nous ne l'acceptons pas.

La retraite ?
Une nouvelle vie !

Vous avez décidé de prendre votre retraite à la rentrée prochaine. Une décision pas toujours facile à prendre, certes, mais la perspective d'une nouvelle vie qui commence. Quel plaisir de se libérer des contraintes liées au travail, de savourer le temps de vivre ! Des grandes vacances qui commencent ? Pas vraiment même si tout commence par les vacances. Ensuite vient un temps nouveau où l'on apprend à vivre autrement. Un temps souvent très actif, quels que soient les choix que l'on fait et ils sont vraiment très divers. Et comme la vie de retraité n'est pas en dehors du temps, les revendications syndicales gardent toute leur actualité, avec des problématiques propres aux retraités.

● **Gilberte MANDON**



© DR

—
PORTRAIT

La nouvelle vie de Nathalie

Nathalie est Directrice d'une école maternelle à La Roche-sur-Yon. Elle est aussi Présidente de l'association cinéphile «Festi'clap» à la Roche-sur-Yon. À 55 ans, Nathalie fera valoir ses droits à pension en septembre prochain.

Projection

«une retraite anticipée grâce à mes cinq enfants» ajoute-t-elle « Je suis contente de pouvoir souffler, mais je redoute un peu de quitter ma direction de petite école maternelle de centre ville où j'officialisais depuis dix-huit années avec bonheur au côté d'une équipe soudée, avec des parents investis et des élèves vifs et attachants.»

En cinéphile avertie, elle se projette: « Je pense continuer à me consacrer à la vie associative de façon plus intensive, mais aussi plus cool n'ayant plus le poids de la charge d'une classe et du travail administratif d'une direction. Je vais également pouvoir m'investir dans l'exploitation pédagogique des films présentés au public scolaire afin de proposer à mes collègues intéressés par le travail en classe après (mais aussi avant) la vision de films, des documents exploitables de la maternelle au CM2. J'ai évidemment d'autres projets personnels indépendants du cinéma comme l'apprentissage de l'italien mais aussi du bénévolat pour l'alphabétisation des migrants.»

Ciné: le fil

« Je vais pouvoir aussi aller dans des festivals en période scolaire, comme la Mostra de Venise ou le festival du film de San Sébastien. L'occasion d'anticiper le choix de films propices

à la programmation interne à l'association.»

Et comme les goûts personnels ne sont jamais loin de l'engagement citoyen au service de la culture...

« Nous travaillons avec un cinéma de deux salles qui propose des films très divers, différents de ceux du multiplex de notre ville. Ce cinéma a vu le jour après de nombreuses tractations avec la municipalité; il s'agit d'un établissement de coopération culturel donc subventionné par la mairie. Les résultats de fréquentation tant du

FESTI'CLAP

Festi'clap a pour but de défendre le cinéma d'art et d'essai, de promouvoir l'éducation à l'image des plus jeunes et d'organiser le festival international du film de la Roche-sur-Yon depuis 13 ans.

→ **Actualité de l'association à suivre sur Festi'clap facebook.**

→ **Écrire à Festi'Clap:** festi'clap@laposte.net

→ **Festival international du film de la Roche-sur-Yon:** www.fif-85.com

cinéma que du festival (qui parvient aujourd'hui à avoir un rayonnement et une réputation nationaux) étant en constante augmentation, nous aimerions voir notre cinéma augmenté de deux salles et transféré dans un lieu plus visible pour les habitants.

Nous espérons que la ville fera un choix politique décisif: le travail de proximité et d'éducation à l'image auprès de la population, contre un cinéma commercial... qui se voudrait avant tout rentable!»

● **Propos recueillis par Claude RIVÉ**



© DR

INTERVIEW

Nouvelle retraitée

Michèle Delrieu, à la retraite depuis cette année, participe au collectif retraités SNUipp de Loire-Atlantique et à celui de la SFR (Section fédérale des retraités) FSU.

1) Quel regard portes-tu sur ta fin de carrière ?

Les conditions d'exercice du travail se sont dégradées : effectifs chargés, quasi disparition des RASED qui ne peuvent plus assurer de suivis sauf dans des cas d'extrême urgence. Les conséquences sont la souffrance des enfants, celle des enseignants et une détérioration du travail avec le groupe classe. L'âge en fin de carrière fait aussi que l'on résiste beaucoup moins bien à ces difficultés (si la retraite était à 55 ans, il y avait bien des raisons). Il n'y a pas beaucoup de choix : soit partir sans avoir atteint la promotion qui permettrait d'avoir un salaire plus élevé ou travailler à temps partiel... Quand c'est possible financièrement ou administrativement. Dans tous les cas, le choix a des conséquences importantes sur le montant de la pension quand on sait que deux tiers des fonctionnaires n'atteignent pas le nombre d'annuités pour une pension à 75%.

2) Comment ne pas subir ces difficultés ?

Si j'ai gardé cette énergie « combative » c'est grâce à l'expérience vécue dans l'école où j'exerçais. Pendant trois ans, nous avons constitué un groupe de parole qui nous a permis de « tenir »

face aux difficultés et de retrouver l'estime de nous-mêmes sur le plan professionnel, une estime mise à mal par l'administration. Nous avons pu retrouver de la solidarité et de la confiance dans l'équipe. Je souhaite continuer à témoigner de cette expérience de façon que soit reconnue la dimension humaine et relationnelle de notre métier.

3) Pourquoi militer en tant que retraitée ?

Le souhait de m'inscrire dans le collectif syndical retraité, c'est celui de pouvoir continuer à lutter. Le syndicat, c'est l'outil pour défendre des pensions décentes pour les retraités et un âge d'accès à la retraite plus précoce mais également pour la protection sociale et les services publics. C'est aussi me mettre à la disposition de la défense de l'école

« Si j'ai gardé cette énergie combative c'est grâce à l'expérience vécue dans l'école où j'exerçais. »

avec le temps et l'énergie dont je dispose à nouveau. La retraite professionnelle n'est pas synonyme de mise au placard, d'isolement ou de « retrait » des luttes. Au contraire, elle offre une nouvelle disponibilité pour mettre en œuvre des solidarités, des expériences collectives pour une société plus juste, plus humaine. Cela peut se traduire par différents engagements dont le militantisme syndical. ● **Propos recueillis par Monique RAMÉ.**

– En bref –

Mutuelle

L'inscription n'est pas automatique

Pour celles et ceux adhérents à la MGEN l'adhésion se prolonge sans problème, mais il faut néanmoins penser à envoyer la copie du titre de pension à la mutuelle dès réception, sinon vous ne serez pas couverts. À noter que votre cotisation sera majorée. Son taux est passé en 2016 à 4,02% pour les retraités de moins de 70 ans et à 4,19% pour les plus de 70 ans.

De même, si vous étiez titulaire du contrat OME de l'Autonome de Solidarité et de la MAIF, prenez contact avec votre délégation départementale pour que les prélèvements cessent.

Polypensionné-es

Plusieurs démarches à suivre

La retraite Sécurité sociale et la complémentaire sont « déconnectées » de la retraite Fonction publique.

Pour en bénéficier, vous devez faire une demande auprès de la CARSAT proche de votre domicile, puis déposer aussi votre dossier auprès de votre complémentaire obligatoire (AGIRC ou ARCCO). Vous retrouverez les données de votre relevé de compte régime général (et parfois d'autres pensions s'il y a eu une remise à jour) sur le site internet de la CARSAT de votre domicile en y créant votre espace personnel avec votre numéro de Sécurité sociale et un mot de passe.

→ Pour savoir quel est le moment le plus intéressant pour faire votre demande, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.



© DR

La Charente : un puzzle aux lumières étonnantes

La Charente est centrée sur son fleuve nonchalant et sinueux qu'Henri IV appelait «le plus beau ruisseau de son royaume» fleuve tranquille et navigable qui traverse trois zones bien distinctes la Charente limousine, l'Angoumois, puis la Saintonge. Limitrophe des départements de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne, la campagne Charentaise est située idéalement entre mer et montagne.

Terre d'argile, terre de granit, et terre de calcaire la Charente est diverse comme son paysage, son habitat, son relief, sa production agricole. Pays de bois et forêts, pays de landes, de brandes, d'étangs mais aussi pays de vignes et de grandes cultures, le visiteur est vite conquis par ce puzzle aux lumières étonnantes.

Un joli coin de France à l'histoire riche et au patrimoine varié

De l'époque des dinosaures dont des ossements ont été retrou-

vés en nombre à Angeac-Charente, à la naissance de François 1^{er} à Cognac, en passant par une présence gallo-romaine remarquable, ce pays de langue d'Oc et de langue d'Oïl, qui a connu une longue domination Anglaise sur une partie de son territoire, séparé par la ligne de démarcation entre la zone libre et la zone occupée durant la seconde guerre mondiale, haut lieu de la résistance a une histoire et un patrimoine culturel particulièrement riches et variés.

Chaleur douce

Les hivers charentais sont en général doux et pluvieux, plus froids à l'est du département et les étés sont plutôt secs et chauds. Cela doit agir sur le tempérament du Charentais connu pour être plutôt calme et posé.

Bref un joli coin de France à découvrir si vous aimez les produits du terroir, la tranquillité et la qualité de vie en solitaire ou en famille. ● **Alain BOHÈRE**

Séjourner à Angoulême

De l'industrie papetière à la bande dessinée

Commençons par le chef-lieu situé au centre du département connu pour ses festivals de la BD et du cinéma franco-phonie: Angoulême.

Le cœur de la ville est situé sur un éperon calcaire, dominant une boucle de la Charente. La cathédrale romane propose une magnifique façade sculptée. L'hôtel de ville et ses tours comtales vous séduiront. Le centre historique de la ville avec son musée, ses ruelles, ses places ombragées, ses remparts, ses bâtisses bourgeoises, ses murs peints,

de « la part des anges » donne la couleur noirâtre aux murs des bâtiments. Ville natale du président Mitterrand, Jarnac connue aussi pour le « coup de Jarnac » synonyme d'habileté et d'ingéniosité, est plantée au milieu de vignobles réputés de Cognac et de Pineau des Charentes.

Plus loin, voici Cognac la ville des grandes maisons de négoce mais aussi celle qui vit naître François 1^{er} dont le château, propriété d'une grande maison de cognac, se visite tout au long de l'année. Les lieux de dégustation du breuvage, mondialement connu, ne manquent pas en ville mais aussi aux alentours chez

pourrez aller visiter l'impressionnante église monolithe, parcourir le village le long de ses rues et venelles bordées de maisons pittoresques. Autre village Villebois-Lavalette perché sur une colline et protégé par son imposant château médiéval. Ses vieilles halles vous combleront. À quelques kilomètres de là, Magnac-Lavalette et l'inattendu et imposant château de la Mercerie, petit Versailles Charentais, rêve fou de deux frères mégalomanes: les Rêthoré, qui une fois leur fortune dilapidée ne purent terminer leur œuvre. La visite est tout à fait intéressante et est organisée par l'association de bénévoles qui se sont attelés à la restauration complète du lieu.

Le nord entre bois et forêts et prairies bocagères, royaume des vaches de race limousine.

Remontons vers le nord pour découvrir La Rochefoucauld et son château renaissance « perle de l'Angoumois » berceau de la famille de François de La Rochefoucauld célèbre pour ses mémoires et ses maximes (dont une partie fut écrite au château de Verteuil près de Ruffec). C'est ici que se développa l'industrie de la pantoufle « charentaise » synonyme de repos et de bien-être. Plus loin découvrons les lacs de Haute Charente créés pour réguler le cours du fleuve Charente. Baignade, activités nautiques, campings, villages de vacances, restaurants, tout est présent pour passer un agréable séjour au milieu d'un écrin de verdure. Grand saut dans l'histoire avec la visite du parc archéologique de Chassenon (Cassinomagus). Au fil d'un chemin de découverte, cet écrin paysager de 25 hectares dévoile plus de cent ans de fouilles archéologiques et témoigne de la vie sous l'Antiquité. Ne manquez surtout pas au mois d'août, le festival international de folklore de Confolens, grand moment de partage et d'amitié entre les peuples. La petite cité paisible le long de la Vienne devient pendant quelques jours centre très animé du folklore mondial. D'ici, vous pourrez embarquer à bord du train touristique ou pratiquer le vélo-rail.

● Alain BOHÈRE



© DR

ses boutiques et multiples restaurants vous donneront l'occasion d'agréables flâneries. Les visites du musée du papier et du musée de la bande dessinée vous permettront de découvrir les rives de la Charente tant appréciées des pêcheurs et des promeneurs.

À l'ouest, le pays du vignoble entre quiétude et équilibre

Vers l'ouest en vous dirigeant vers Rouillac célèbre pour sa grande foire tous les 27 de chaque mois vous serez étonnés par le théâtre gallo-romain des Bouchauds, l'un des plus importants de France. Jarnac vit tranquillement le long du fleuve Charente, de ses quais et de ses chais de Cognac dont l'évaporation

de nombreux petits viticulteurs de cette région de Grande Champagne, 1^{er} cru du Cognac. La Charente, le fleuve, vous donnera l'occasion d'une promenade fluviale à bord de la gabare « la Dame Jeanne », lourd bateau de chêne de 25 mètres de long sillonnant le cours d'eau sur plus de 14 km.

Au sud, au milieu des collines aux flancs doux et reposants si chers à Alfred de Vigny

Plus au sud, ne manquez pas Aubeter-sur-Dronne l'un des « plus beaux villages de France », qui accueille depuis plus de mille ans pèlerins, visiteurs et touristes. À partir de la typique et très agréable place ombragée de tilleuls, vous

3 QUESTIONS À...



© DR

Jean-Michel Évanno

Pour le collectif du Morbihan avec Maurice Lebreton, Yolande Dauphin, Danièle Le Guyadec, Maurice Dauphin, Bob Le Fanic & Jo Mével.

À propos du livre

*Les Écoles normales, au cœur de la construction de l'école laïque**

(1) Pourquoi aborder aujourd'hui l'histoire des Écoles normales (EN)?

Les Écoles normales jouent un rôle très particulier, qui s'inscrit dans une double perspective historique: à la Révolution, c'est le principe du devoir de la puissance publique, et donc du service public, en matière d'éducation, qui est posé et, dans les décennies qui suivent, c'est la réalité d'une école qui devient « affaire d'État » qui s'impose. Cette double rupture résulte, certes, de choix philosophiques et politiques généreux, tels ceux de permettre à tous « d'accéder aux raisons qui éclairent », comme le disait Condorcet. Mais bien d'autres raisons, d'ordre économique notamment mais aussi étroitement politique, poussent les différents régimes des deux siècles suivants à développer un système de formation codifié et contrôlé.

(2) Comment se sont-elles développées?

Reprenant une dénomination allemande qui évoque l'idée d'une école détentriche de la Norme, c'est-à-dire de la règle canonique à respecter, mise en œuvre chez nos voisins dans un souci de reprise en main politique, les EN auront comme tâche la professionnalisation généralisée des maîtres d'école, dans une institution séparée, voire close, ce dont témoigne d'ailleurs l'imposition de l'internat pour tous. Guizot, qui, par sa loi de 1833, crée la première charte de l'école primaire et impose la création d'écoles normales de garçons dans tous les départements, ne

s'y trompe pas. Il affirme que « l'instruction primaire est toute entière dans les écoles normales ». Mais il ne cache pas son objectif: « développer l'intelligence, propager les lumières, c'est assurer l'empire et la durée de la monarchie constitutionnelle », écrit-il aux instituteurs.

Un demi-siècle plus tard, Jules Ferry, reprendra une formule proche de celle de Guizot: « Il n'y a pas d'enseignement primaire sans les Écoles normales » affirme-t-il. Les lois qu'il fait voter entre 1879 et 1886 ont le mérite considérable de constituer pour la première fois l'éducation en service public laïque, liant étroitement l'histoire des EN et de l'école.

(3) Quelle est la place Des Écoles normales dans les luttes laïques et la démocratisation?

Dès leur création, les EN soulèvent l'hostilité de l'Église et de ses soutiens politiques: elle perdait, en effet, l'entier pouvoir sur l'enseignement primaire que la Restauration lui avait, à nouveau, délégué. Les maîtres qui sortent des EN sont perçus comme « de dangereux ennemis ». Jusqu'aux lois laïques, ils ont à faire face à une double concurrence: celle des écoles privées religieuses et celles des religieux recrutés dans les écoles publiques par les communes, qui rémunèrent les maîtres jusqu'en 1889. Mais cette concurrence va contribuer à former « l'esprit de corps » des maîtres.

Très vite d'ailleurs, ces maîtres seront perçus comme un groupe cohérent, « 37 000 socialistes et communistes, véritables anti-curés » estime Thiers, qui ajoute: « J'ai une aversion profonde pour les instituteurs ». Et Monseigneur Dupanloup, au moment du vote de la très réactionnaire loi Falloux (1850), juge les EN « dangereuses et puissantes pour le mal ». À plusieurs reprises, l'existence des EN est menacée. La loi Falloux autorise même les départements à fermer leurs EN, ce que feront le Jura et le Morbihan. Les EN vont ainsi devenir le symbole même du service public, puis de la laïcité. Des « totems » qui vont progressivement s'imposer comme des phares à l'influence considérable, arme majeure du combat des républicains, et qui contribueront grandement au mouvement de sécularisation des savoirs, à l'élargissement de la place de la laïcité et à l'élévation des connaissances de la population. Des établissements qui formeront des maîtres qui ont en commun, au-delà d'un réel pluralisme de pensée, « l'optimisme pédagogique » et l'indéfectible attachement à la République laïque, et qui, par l'action syndicale et les nombreuses œuvres créées s'inscriront dans une action progressiste. Pour autant des critiques leur seront faites. Le thème des inégalités sociales devant l'école qui n'apparaîtra qu'à la toute fin du XIX^e siècle, de manière timide, témoigne du fait que les fondateurs de l'école laïque n'avait nullement le souci de remédier aux inégalités sociales. Au-delà de tout mythe donc, leur revient ce mérite majeur qui vaut bien qu'on publie aujourd'hui histoire, témoignages, documents et hommages. ● Propos recueillis par Joël CHENET.

*Commande possible auprès de la section départementale du Morbihan